

- A R R E T E -

Le Maire de la Commune de Neuvecelle, Haute-Savoie,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Voirie Routière ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'autorisation de travaux n° AT07420019A0001 de la commune de Neuvecelle ;
- Vu le permis de construire n° PC07420019A0007 pour la construction de bâtiments scolaires provisoires ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise ALGECO, afin de permettre la livraison et l'installation des bâtiments modulaires de l'école provisoire, sur tout le site aménagé de la salle d'animation ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules aux abords de la salle d'animation, sur les **avenues du Léman et d'Evian** ;

ARRETE

Art. 1er – Du **Lundi 17 Juin 2019 au Vendredi 21 Juin 2019 inclus**, la circulation de tous les véhicules sera réglementée sur les avenues du Léman et d'Evian, aux abords de la salle d'animation. Les routes seront barrées, et une déviation sera mise en place. La signalisation s'effectuera aux moyens de barrières, et panneaux.

Art. 2 - La signalisation et le balisage des avenues concernées, seront mis en place par les Services Techniques de la commune de Neuvecelle.

Art. 3 - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation et du balisage correspondant à ces mesures.

Art. 4 – Toute transgression au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Art. 5 - Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Présidente de la Communauté de Communes,
- Monsieur le Commissaire de Police de Thonon-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Evian-les-Bains,
- Le Chef de la Police Municipale pluri-communale,
- Monsieur le Responsable d'exploitation STAT,
- Le pétitionnaire.

Neuvecelle, le 6 Juin 2019.

Anne-Cécile VIOLLAND,



Maire de NEUVECELLE.



ARRETE n° 2019-48 :

Routes barrées avec déviation

Avenues du Léman et d'Evian – installation des bâtiments modulaires pour l'école provisoire – entreprise ALGECO pour la commune de Neuvecelle